

Procès-Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 25 janvier de 10h à 17h30 et dimanche 26 janvier de 9h00 à 12h30
A Paris-19ème, locaux du Comité Régional Ile de France (75)

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV + annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Nouvelle Aquitaine : Sébastien ALLEGRE
Bretagne, Pays de la Loire : Jean-Paul MARTEAU représenté par Anne CORBE
Centre, Val de Loire : Christian JOLIVET 2nd vice-président de la CTN
Corse : Arnaud ZARAGOZA (le 25) représenté par L. Marcoux (le 26)
Grand Est : Laurent MARCOUX
Guadeloupe : Jaco NADAL représenté par Yvon FAUVEL
Ile de France: Patrick LAMERAT
Occitanie : Bernard FABIANI représenté par Jean-Pierre MONTSENY
Martinique : George ORTOLE représenté par Anne-Solange DESSERTINE
Nouvelle Calédonie : Jean-Marc MASSON représenté par Jean-Pierre VIGNOCCHI
Hauts de France : François DESPRETS
Normandie : Adrian DAVID
Polynésie Française : Pascal LE COINTRE représenté par Yvon FAUVEL
Sud : Gregory POIRIER
Auvergne Rhône Alpes : Anne-Solange DESSERTINE
Ile de La Réunion : Eric CRAMBES représenté par Pascal CHAUVIERE
Bourgogne, Franche Comté : Jean-Marie VINATIER

Sont également présents :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, délégué du Collège des IN
Philippe MARTINOD, 1^{er} vice-président de la CTN
Pascal CHAUVIERE, référent Handisub
Jean-Pierre MONTSENY, référent recycleurs
Jérôme HLADKY, référent jeunes plongeurs (le 26/01)
Bertrand MARTIN, secrétaire de la CT

Les instructeurs/instructrices nationaux/nationales : Sophie LE MAOUT, Guy ZONBERG.

La réunion est animée par Eric HEBERT, président de la CTN.

1. Mot du Président. (E. Hébert) : Remerciement au comité Ile de France qui accueille la CTN dans ses locaux.
Approbation du PV de CTN de septembre 2019 : unanimité des présents et représentés.
2. Retours du CDN (E. Hébert) : Le CDN ne voit pas pourquoi changer les modalités du stage initial tel que proposé par la CTN de septembre, les stages nationaux sont maintenus, ce qui a amené à replacer un stage initial en avril à Chartres (28).
Le CDN a validé la demande de postes d'instructeurs nationaux stagiaires, mais ne souhaite plus qu'il y ait de postes « fléchés » pour la régionalisation/le rajeunissement/la féminisation...
La proposition d'évolution des formations recycleur a été adoptée, le texte sur les palanquées mixtes doit être modifié.
Pour les équivalences, avec amendement de l'obligation d'être à jour de son recyclage en secourisme.
L'évolution des cursus Handisub est validée, le CDN rappelle que le référent national est nommé pour toutes les activités, pas uniquement la technique ; Il peut en être de même en région avec un référent régional qui peut aider dans toutes les commissions.
La proposition d'évolution de la filière encadrant est validée, le travail peut continuer.
3. Collège des instructeurs nationaux (J.P. Vignocchi) : Constat de fin de cursus pour B. Martin, E. Martin, J. Abisse, O. Etienney, T. Falzone, ils seront proposés à la nomination au prochain CDN. Pour l'entrée en cursus le collège propose A. David, C. Sangely, F. Hamon, C. Margouet, C. Pepin, ils seront également proposés au prochain CDN.
Passage au statut d'expert, P. Chauvière, J.C. Jonac, J.Y. Redureau.
Passage au statut d'instructeur national honoraire, J.P. Marteau
Gérard Lambert nous a quitté lors d'une plongée en juin 2019, le délégué du collège propose de demander le passage au statut d'instructeur national honoraire à titre posthume pour Gérard Lambert. Il est proposé le passage au statut d'instructeur national hors classe à titre posthume de Richard Pothier, ancien président de CTN, qui nous a quitté en octobre 2019. La proposition sera transmise au CDN
Evolution du règlement intérieur : le CDN demande que la partie « synthèse et extrait du mémoire ou de la production », soit évalué et donne obligatoirement lieu à publication dans subaqua. Le collège a mis en place un groupe de travail. Il est proposé de demander un « abstract » avant la publication des travaux (cf annexe).
Participation des IN stagiaires aux réunions. Le règlement ne prévoit pas de remboursement pour la participation des stagiaires aux réunions, mais le point n'est pas explicite dans l'actuel règlement.
Proposition d'ajouter un article pour clarifier ce point.
Séminaire : Habituellement il se tient le week-end du 11 novembre, compte tenu des élections fédérales cette année, il est vraisemblable que cette date ne puisse être gardée en 2020. Les présidents de CTR doivent faire remonter les dates des AG régionales pour trouver la meilleure date possible.
L'ensemble des propositions est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.
4. Intégration des plongeurs militaires (Y. Fauvel) : un organigramme a été réalisé avec les différents contenus des cursus militaires (gendarmerie/armée de l'air/marine nationale/armée de terre). Tous

les plongeurs militaires ont une formation initiale à 35m à Saint Mandrier (83), ce stage fait généralement suite à une pré-sélection. La formation correspondant à la FFESSM est le PA 40, il est proposé de mettre en place un système de complément de formation pour accéder rapidement à ce niveau fédéral. Pour exemple : la décompression est effectuée pour les militaires avec les tables MN90, il faut un complément sur la décompression via les ordinateurs.

Pour les plongeurs ayant complété leur formation de départ avec des formations de spécialités (démineur, sauveteur, nageur de combat...), il est proposé des passerelles en fonction des différents cursus (nitrox, mélanges...). La même démarche est mise en place pour les formateurs militaires qui souhaitent demander une intégration comme moniteurs. Le document de synthèse et les propositions sont envoyés aux présidents de CTR, accompagnés d'une mise à jour des démarches à effectuer et des différents documents. Décision à la CTN du mois de mai.

5. Recycleurs (J.P. Montseny) : les conventions avec les représentants de la société M3S et la société scubaforce ont été signées, cela provoque la mise en place des formations pour les recycleurs tritons et SF2. L'intégration des plongeurs et moniteurs certifiés par d'autres structures est mise en place pour un an.

Lors du salon a eu lieu une première réunion avec la société Shark, à ce jour il n'y a pas de collaboration engagée mais le dossier reste ouvert.

Le distributeur submatix a changé, les cursus ne sont pas remis en question, mais les contacts sont pris pour augmenter le nombre de cadres fédéraux.

Enfin il y a de nouveaux contacts avec la société poséidon.

Il y a de nouvelles certifications recycleurs (plongeur et moniteur CCR trimix léger, moniteur CCR trimix élémentaire), même chose pour les nouvelles conventions (Triton et SF2) mais ces libellés n'existent pas dans les écrans de saisie de la FFESSM, . Même souci pour les cartes qui doivent être mises en place.

En septembre 2019 la CTN a approuvé un texte sur les palanquées mixtes, le CDN d'octobre 2019 demande quelques modifications du texte proposé. Cela abouti à une version très simplifiée du premier document.

De même il est demandé par le CDN de modifier le texte du formulaire de suivi qualité des formations, pour le simplifier et laisser, de façon plus claire, la possibilité au stagiaire de ne pas répondre.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés.

Le stage national de moniteurs recycleur 2020 aura lieu du 9 au 13 septembre 2020 à Annecy (74).

6. Evolution de la notation de l'intervention sur un plongeur en difficulté (A. Zaragoza) : il y a une ambiguïté sur les moyens à utiliser, la remontée doit privilégier l'utilisation du gilet et non une remontée uniquement avec les palmes. Actuellement il est indiqué « par tous moyens à sa disposition », il est proposé de remplacer par « en privilégiant l'utilisation du gilet » et ajout dans l'évaluation « l'utilisation des palmes et le regonflage sont pénalisants ».

Vote unanimité des présents et représentés

7. MF 2 (Ph. Martinod) : Le nombre de places a été limité pour chaque stage en fonction des capacités d'accueil proposées par les structures d'hébergement. Attention à bien respecter les délais d'inscription. Les capacités d'accueil sont des capacités courantes, correspondant aux sessions des dernières années. La CTR Occitanie demande à ce que la réponse aux candidats soit envoyée après la date butoir pour que ce ne soit pas « premier arrivé premier servi ». Débat sur les critères d'arbitrage, la méthode à mettre en place... Il est rappelé que la volonté est d'accueillir tout

le monde, la première réaction, si les capacités sont dépassées, sera de tenter de renégocier les capacités d'hébergement.

Le stage initial ajouté en avril à Chartres (28) remplace celui qui, habituellement, avait lieu à Niolon (13). Cela est lié aux dates d'ouverture de la structure UCPA de Niolon, il aura lieu au CRJS, à côté de la fosse de plongée.

8. Démonstration technique de maîtrise de la remontée (DTMR) au MF 2 (Ph. Martinod) : après une mise en place d'un an, un point a été effectué lors de chaque examen. Le signe je n'ai plus d'air de départ pose diverses questions (gonflage du gilet de l'IN, nécessité de décoller rapidement...), l'envoi du parachute est déjà évalué par ailleurs. Une modification est proposée (annexe) pour bien valoriser l'aspect démonstration de l'exercice. Une remarque (CTR Hauts de France) sur les changements trop fréquents des cursus. Débat sur le maintien de l'envoi du parachute, et la valeur accordée à cette partie de l'exercice qui n'est pas centrale pour l'évaluation.

Vote : la mise en place du parachute est-elle conservée vote : Pour le maintien 1150 voix, contre 333 voix.

Modification du signe de départ, ce n'est pas une assistance, suppression du signe « je n'ai plus d'air » (adopté à l'unanimité). Débat sur le signe à mettre en place pour le déclenchement de l'épreuve. Proposition « ça ne va pas » ou « on remonte ». Vote pour le signe « On remonte », pour : 872 voix, contre : 595 voix, abstentions 16, adoption du signe « on remonte » pour démarrer l'épreuve.

Proposition d'évolution de la notation : suppression des points dédiés à l'établissement du parachute. La notation se fait jusqu'à la stabilisation au palier, la non maîtrise du parachute peut donner un malus.

Le document définitif est proposé au vote, adopté à l'unanimité des présents et représentés.

9. Intégration des moniteurs étrangers (E. Hebert) la CTN a mis en place en Thaïlande un système d'intégration des moniteurs étrangers avec 2 semaines de stages (initial et final) et passage de l'examen MF1, stages et examen organisés par la CTN qui a envoyé deux instructeurs nationaux. Ce dispositif fonctionne bien, la réflexion s'ouvre pour proposer ce dispositif en France, à destination des moniteurs issus d'autres systèmes de certification.

10. Questions diverses (E. Hebert) : communication de Jean-Louis Blanchard, Président de la FFESSM, pour demander de relayer l'organisation des rencontres nationales de la plongée de Toulon le 20 mars. Le thème sera le contrôle des clubs et SCA par les organismes d'Etat. Conditions d'inscription et programme disponibles sur le site de la FFESSM.

Question région Sud : il y a énormément de demande de notes de mannequin d'examen niveau 4 pour conserver la note à initiateur. Le délai de 3 ans a été supprimé, est-il logique de valider une épreuve passée il y a de nombreuses années, est-il envisageable de rétablir un délai pour cette épreuve ?

Proposition de rétablir un délai de 3 ans maximum pour conserver la note du mannequin obtenue au GP.

Vote : adopté à l'unanimité

Question région Centre : à la suite d'une intervention de la présidente de la CMPN au colloque des moniteurs de la région, il semblerait qu'il y ait un consensus parmi les médecins pour privilégier la

sortie de l'eau en cas d'oedème du poumon en immersion (OPI), plutôt que de tenir coute que coute le palier. Est-il possible de solliciter la CMPN pour avoir un avis officiel afin de donner une indication claire pour les encadrants. ? Réponse de L. Marcoux qui représente la CMPN à la CTN, la communauté médicale est assez unanime sur la nécessité de sortir de l'eau, le fait de rester au palier augmente les dommages liés à l'OPI et la décompression se fait de toute façon mal. Il semble que le plongeur ne restera de toute façon pas au palier. La question est plus celle du reste de la palanquée. La réponse est claire : il faut privilégier la sortie de l'eau.

Question secrétariat de la CTN : affichons-nous sur le site de la fédération les stages initiaux régionaux MF2, au même titre que les stages initiaux nationaux ? réponse oui.

Question CTN : est-il opportun de conserver l'obligation d'une question sur les EPI dans les examens, puisque les EPI sont désormais intégrés aux différents cursus ?
Validé à l'unanimité de l'arrêt de cette obligation.

11. Filière encadrants (L. Marcoux) : synthèse des retours des régions, en commençant par le GP-N4. Les remarques sont présentées, débattues, la plupart font consensus. Un long débat sur la dissociation des épreuves théoriques des épreuves pratiques au sein des régions et du cadre à mettre en place pour cela. Unanimité pour que la théorie anticipée ne soit organisée qu'à l'échelle de la région ou du codep, avec passage de la pratique au sein d'un examen organisé sous couvert de la CTR.

La même démarche de balayage des remarques est effectuée pour le DP-niveau 5, le TSI, l'initiateur. Font débat pour l'initiateur, la désignation du responsable de stage initial, proposition est faite d'inscrire : « le président de CTR a possibilité, s'il le souhaite, de désigner le responsable de stage », vote pour 1323 voix, contre 160 voix. La nécessité de créer des groupes sur le modèle du mf1. Proposition de vote pour maintenir en l'état : pour 1302 voix, contre 138, abstention 43.

Un livret pédagogique dématérialisé est proposé en accompagnement, que cela soit pour l'initiateur ou le MF1.

Passage ensuite au MF1, débat sur le stage final : faut-il conserver un nombre de jours ou passer à un volume horaire ? Vote sur « stage final organisé sur 5 jours, fractionnables en 3 we consécutifs avec volume horaire de 35h minimum » vote pour 1372 voix, contre 111 voix. Débat sur le maintien de tractage lors de l'IPD : vote pour : 780 voix, contre 703 voix.

Nota : les candidats qui ont commencé dans le système actuel peuvent basculer dans le nouveau système ou terminer leur cursus comme il a été débuté. Dès validation par le CDN les présidents de CTR recevront les liens nécessaires pour les livrets en ligne et une fiche explicative à diffuser dans les clubs.

Les documents amendés seront présentés au CDN de février 2020.

Le MF 2 sera envoyé dans les CTR fin février pour être traité lors de la CTN de mai.

12. Cursus plongée jeunes (J. Hladky & B. Vladoic) Les cursus jeunes plongeurs ont été remis en forme sur le modèle des cursus plongeurs. A cette occasion ils ont été légèrement revus, ont été ajoutées quelques phrases de description, les « données administratives » sur la délivrance des niveaux, l'enregistrement... ont été regroupées pour en réduire la taille. Une fiche de suivi est proposée, qui

reprend les compétences. Demande du référent handisub d'ajout d'une phrase spécifiant que les jeunes en situation de handicap peuvent accéder aux cursus avec un encadrement conforme aux préconisations Handisub et, éventuellement, une aide. Question est posée sur l'absence de cursus bouteille avant 8 ans, cela correspond à la recommandation de la CMPN qui le déconseille pour des raisons de maturation de l'appareil respiratoire. La tranche d'âge 14-18 ans est toujours problématique en l'absence de cursus adapté, du fait du blocage lié au code du sport qui interdit l'autonomie avant 18 ans.

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés

13. Handisub (P. Chauviere) L'accueil de plongeurs est de plus en plus important, le défenseur des droits a demandé d'améliorer les textes fédéraux pour favoriser l'accès de tous à toutes les activités.

Le 3 mai nous fêterons les 10 ans d'Handisub à Marseille (13), les référents régionaux seront invités et pris en charge.

Prochaines CTN lors de l'AG nationale le 28 mars à Aix les Bains (73), puis le 16 mai à Marignane (13)

Secrétaire de séance
Bertrand MARTIN



Président de la CTN
Eric HEBERT

